Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMMOBILIERE DASSAULT SA

(Euronext Paris)

Par courrier du 2 juillet 2008, le groupe familial Dassault, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juin 2008, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société IMMOBILIERE DASSAULT et détenir 2 784 061 actions IMMOBILIERE DASSAULT représentant autant de droits de vote, soit 64,45% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Groupe Industriel Marcel Dassault, SAS (2)	1 635 089	37,85
Immobilière Argenteuil Le Parc, SARL (2)	917 984	21,18
Autres membres de la famille Dassault	233 988	5,42
Total groupe familial Dassault	2 784 061	64,45

Ce franchissement de seuil résulte de la suppression des droits de vote double de la société IMMOBILIERE DASSAULT.

Par ailleurs, la société par actions simplifiée Groupe Industriel Marcel Dassault - GIMD (2) (9, Rond Point des Champs Elysées - Marcel Dassault, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 26 juin 2008, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société IMMOBILIERE DASSAULT et détenir individuellement 1 635 089 actions IMMOBILIERE DASSAULT représentant autant de droits de vote, soit 37,85% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Enfin, la société à responsabilité limitée Immobilière Argenteuil Le Parc – IALP (2) (9, Rond Point des Champs Elysées - Marcel Dassault, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 26 juin 2008, les seuils de 1/3 et 25% des droits de vote de la société IMMOBILIERE DASSAULT et détenir individuellement 914 984 actions IMMOBILIERE DASSAULT représentant autant de droits de vote, soit 21,18% du capital et des droits de vote de cette société (1).

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 4 319 612 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽²⁾ Contrôlée par la famille Dassault.